Date d'affichage: 02/04/2024

COMMISSION JURIDIQUE RÉUNION TELEPHONIQUE DU 29/03/2024

Présents: MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, J. VARLET, H. LANNOY, P. LEMAITRE

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U6/U7 du 26/02/2024 à Ruminghem

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Racquinghem avant le 22/03/2024 ce qui entraine l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Racquinghem.

Plateau U8/U9 du 02/03/2024 à Rinxent USO

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Rinxent USO avant le 22/03/2024 ce qui entraine l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Rinxent USO.

Plateau U6/U7 et U8/U9 du 09/03/2024 à Ardres RC

Non envoi des feuilles de plateaux par le club de Ardres RC avant le 22/03/2024 ce qui entraine l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20€ à Ardres RC.

Matchs de plus de 15 jours

U15A8A-26629752 CAMPAGNE LES GUÎNES FC – MARAIS DE GUÎNES US. 1^{er} forfait de Campagne les Guînes FC. Homologué : CAMPAGNE LES GUINES FC 0 – MARAIS DE GUÎNES US 3 par forfait. Amende 15€ à Campagne les Guînes FC.

U15A8A-26629755 PAYS DE ST OMER US C – ANDRES AS. 1^{er} forfait de Pays de St Omer US C. Homologué : PAYS DE ST OMER US C 0 – ANDRES AS 3 par forfait. Amende 15€ à Pays de St Omer US.

U15A8B-26630369 MERLIMONT FC – SAMER RC B. 3ème forfait de Merlimont FC. Homologué : MERLIMONT FC 0 – SAMER RC B 3 par forfait. Amende 35€ à Merlimont FC.

U15A8B-26630371 AUBIN SC – RINXENT USO B. 1^{er} forfait de Aubin SC. Homologué : AUBIN SC 0 – RINXENT USO B 3 par forfait. Amende 15€ à Aubin SC.

U10 NORD D2A-27538234 PAYS DE ST OMER US B – ST LEONARD ES B. 1er forfait de Pays de St Omer US B. Homologué : PAYS DE ST OMER US B 0 – ST LEONARD ES B 3 par forfait. Amende 12€ à Pays de St Omer US.

U11 NORD D2B-27595960 FRETHUN FC – COULOGNE ES. 1^{er} forfait de Fréthun FC. Homologué : FRETHUN FC 0 – COULOGNE ES 3 par forfait. Amende 12€ à Fréthun FC.

U11 NORD D3D-27597812 GROUP. OPALE FOOT – GUINES ES. 1^{er} forfait de Group. Opale Foot. Homologué : GROUP. OPALE FOOT 0 – GUINES ES 3 par forfait. Amende 12€ à Group. Opale Foot.

U11 NORD D3D-27597813 LES ATTAQUES FC – MARAIS DE GUINES US. 1^{er} forfait de Les Attaques FC. Homologué : LES ATTAQUES FC 0 – MARAIS DE GUINES US 3 par forfait. Amende 12€ à Les Attaques.

U11 EST D3C-27550353 EPERLECQUES CA B – PAYS DE LA LYS C. 1^{er} forfait de Eperlecques CA B. Homologué : EPERLECQUES CA B 0 – PAYS DE LA LYS C 3 par forfait. Amende 12€ à Eperlecques CA.

U11 EST D3E-27596106 BONNINGUES LES ARDRES – ALQUINES US. 1^{er} forfait de Bonningues les Ardres. Homologué : BONNINGUES LES ARDRES 0 – ALQUINES US 3 par forfait. Amende 12€ à Bonningues les Ardres.

U11 EST D3F-27545580 GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE C – LONGUENESSE JS D. 1^{er} forfait de Group. Quiestède Roquetoire C. Homologué : GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE C 0 – LONGUENESSE JS D 3 par forfait. Amende 12€ à Group. Quiestède Roquetoire.

U11 EST D3F-27545582 THEROUANNE US B — HEURINGHEM JS. 1^{er} forfait de Thérouanne US B. Homologué : THEROUANNE US B O — HEURINGHEM JS 3 par forfait. Amende 12€ à Thérouanne US.

U11 EST D3F-27545583 MAMETZ ES – HELFAUT ES. 1^{er} forfait de Mametz ES. Homologué : MAMETZ ES 0 – HELFAUT ES 3 par forfait. Amende 12€ à Mametz ES.

U11 SUD D2A-27564667 VERTON FC C – CANCHE TERNOISE JS. 1^{er} forfait de Verton FC C. Homologué : VERTON FC C 0 – CANCHE TERNOISE JS 3 par forfait. Amende 12€ à Verton FC.

U11 SUD D3D-27545811 VERTON FC B – BEZINGHEM AS. 1^{er} forfait de Verton FC B. Homologué : VERTON FC B 0 – BEZINGHEM AS 3 par forfait. Amende 12€ à Verton FC.

U11 OUEST D2B-27595898 LONGFOSSE FLC – BOURTHES US. 1er forfait de Longfossé FLC. Homologué : LONGFOSSE FLC 0 – BOURTHES US 3 par forfait. Amende 12€ à Longfossé FLC.

U11 OUEST D2B-27595900 GROUP. TERRE D'OPALE – LE TOUQUET AC. 1^{er} forfait de Group. Terre d'Opale. Homologué : GROUP. TERRE D'OPALE 0 – LE TOUQUET AC 3 par forfait. Amende 12€ à Group. Terre d'Opale.

U11 OUEST D3E-27546312 GROUP. TERRE D'OPALE B – ST MARTIN BOULOGNE O B. 1^{er} forfait de Group. Terre d'Opale B. Homologué : GROUP. TERRE D'OPALE B 0 – ST MARTIN BOULOGNE O B 3 par forfait. Amende 12€ à Group. Terre d'Opale.

Journées du 13 au 17/03/2024 :

SD1B-26326875 VERTON/LUMBRES B. 1^{er} forfait de Lumbres B (mail du club). Homologué : VERTON 3 − LUMBRES B 0 par forfait. Amende 30€ à Lumbres.

SD2A-26328867 ARDRES/CALAIS ENTENTE. Réserves de Calais Entente non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ARDRES 11 − CALAIS ENTENTE 1. Amende 30€ à Calais Entente.

SD3A-26329812 FRETHUN/CALAIS SO. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD3C-26329993 ETAPLES AS C/CUCQ B. Réserves de Cucq B sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Etaples AS C susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 10/03/24 en R3 Le Touquet/Etaples AS B, le joueur CARON Tom licence 2546946036 est dans ce cas. Homologué : ETAPLES AS C 0 − CUCQ B 3 par pénalité. Droits remboursés à Cucq. Amende 30€ à Etaples AS.

SD3E-26330169 LE PORTEL AP/BOULOGNE ESL B. 2^{ème} forfait de Boulogne ESL B (mail du club). Homologué : LE PORTEL AP 3 − BOULOGNE ESL B 0 par forfait. Amende 48€ à Boulogne ESL.

SD4D-26330531 Homologué : CREMAREST 1 – OSTROHOVE B 3.

SD4E-26330621 CALAIS ENTENTE B/HARDINGHEM. 1^{er} forfait de Calais Entente B. Homologué : CALAIS ENTENTE B 0 − HARDINGHEM 3 par forfait. Amende 25€ à Calais Entente.

SD5A-26330712 COQUELLES D/WIMILLE C. 2ème forfait de Wimille C. Homologué : COQUELLES D 3 − WIMILLE C 0 par forfait. Amende 48€ à Wimille.

SD5G-26331256 BOULOGNE ESL C/LE PORTEL STADE C. 2ème forfait de Boulogne ESL C suite au forfait de son équipe B en SD3E. Homologué : BOULOGNE ESL C 0 − LE PORTEL STADE C 3 par forfait. Amende 48€ à Boulogne ESL.

SD6B-26331440 WATTEN C/LUMBRES C. 1^{er} forfait de Lumbres C suite au forfait de son équipe B en SD1B. Homologué : WATTEN C 3 − LUMBRES C 0 par forfait. Amende 22€ à Lumbres.

SD6E-26331712 BOULOGNE CONTI B/BOULOGNE MUNICIPAUX B. 1^{er} forfait de Boulogne Municipaux B (mail du club). Homologué : BOULOGNE CONTI B 3 − BOULOGNE MUNICIPAUX B 0 par forfait. Amende 22€ à Boulogne Municipaux.

SD6F-26517500 CALAIS BALZAC B/ST INGLEVERT B. 1^{er} forfait de St Inglevert B (mail du club). Homologué : CALAIS BALZAC B 3 − ST INGLEVERT B 0 par forfait. Amende 22€ à St Inglevert.

SD7D-26332170 BOURTHES D/FRUGES C. Match non joué pour raison exceptionnelle ; lecture faite des pièces au dossier. La Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD7E-26332258 CAMIERS B/BOISJEAN. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SENà8A-26835716 WIMILLE D/ALQUINES C. 1^{er} forfait de Wimille D suite au forfait de son équipe C en SD5A. Homologué : WIMILLE D 0 − ALQUINES C 3 par forfait. Amende 22€ à Wimille.

SENà8A-26835717 PAYS DE LA LYS D/CREQUY FRESSIN C. 1^{er} forfait de Créquy Fressin C (mail du club). Homologué : PAYS DE LA LYS D 3 − CREQUY FRESSIN C 0 par forfait. Amende 22€ à Créquy Fressin. Match retour le 30/03/24 à Pays de la Lys.

U19D1A-26625472 LE PORTEL STADE – BLENDECQUES LP. 1^{er} forfait de Blendecques LP. Homologué : LE PORTEL STADE 3 – BLENDECQUES LP 0 par forfait. Amende 15€ à Blendecques LP.

U19D2A-26625674 ETAPLES HV – GROUP. OPALE FOOT. 2ème forfait de Group. Opale Foot. Homologué : ETAPLES HV 3 – GROUP. OPALE FOOT 0 par forfait. Amende minorée 20€ à Group. Opale Foot.

U19D32A-26625676 CANCHE TERNOISE JS – LUMBRES OL. 1^{er} forfait de Lumbres OL. Homologué : CANCHE TERNOISE JS 3 – LUMBRES OL 0 par forfait. Amende 15€ à Lumbres OL.

U16D2A-26627557 BLERIOT PLAGE USC B – ST TRICAT AS. 2ème forfait de St Tricat. Homologué : BLERIOT PLAGE USC B 3 – ST TRICAT AS 0 par forfait. Amende 25€ à St Tricat.

U17D1A-26625973 OUTREAU AS – RECQUES SUR HEM FC. Non utilisation de la tablette par le club de Outreau AS. Le club de Outreau AS n'avait pas le code FMI. Homologué : OUTREAU AS 0 – RECQUES SUR HEM FC 3 par pénalité. Amende 80€ à Outreau AS.

U17D1A-26626034 COQUELLES SC – CALAIS RC B. Inscription d'un licencié de Coquelles SC suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/04/2024. Amende 100€ à Coquelles SC. Match arrêté à la 24ème minute pour insuffisance de joueurs pour l'équipe de Calais RC B. Homologué : COQUELLES SC 0 – CALAIS RC B 0 par pénalité aux deux équipes. Amende 60€ à Calais RC.

U17D2B-26626836 LANDRETHUN NORD US – ST MARTIN BOULOGNE. 2ème forfait de St Martin Boulogne. Homologué : LANDRETHUN NORD US 3 – ST MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Amende 25€ à St Martin Boulogne.

U15D2B-26628841 CONCHIL AS – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Conchil AS suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/04/2024. Homologué : CONCHIL AS 0 – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 5 par pénalité. Amende 100€ à Conchil AS.

U15D3C-26629500 ST OMER ESSOR – GROUP. LYS AA FOOT. 1^{er} forfait de Group. Lys AA Foot. Homologué : ST OMER ESSOR 3 – GROUP. LYS AA FOOT 0 par forfait. Amende 15€ à Group. Lys AA Foot.

U14D1A-26630460 Homologué : DESVRES JS 2 – GROUP. CUCQ ST JOSSE 3.

U14D1A-26630496 OUTREAU AS – BERCK AS. Non utilisation de la tablette. Pas de tablette mise à la disposition par le club de Outreau AS. Homologué : OUTREAU AS 0 – BERCK AS 9 par pénalité. Amende 80€ à Outreau AS.

U13 EST D3D-27536421 GROUP. LYS AA FOOT B – ST OMER ESSOR C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de Group. Lyss AA Foot. Homologué : GROUP. LYS AA FOOT B 0 – ST OMER ESSOR C 3 par pénalité. Amende 20€ à Group. Lys AA Foot.

U13 EST D3D-27536422 FRUGES AS – LONGUENESSE JS B. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Fruges AS suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/04/2024. Homologué : FRUGES AS 0 – LONGUENESSE JS B 3 par pénalité. Amende 100€ à Fruges AS.

U13 OUEST D3C-27537518 ST LEONARD ES C – MARQUISE US B. 1^{er} forfait de St Léonard ES C. Homologué : ST LEONARD ES C 0 – MARQUISE US B 3 par forfait. Amende 12€ à St Léonard ES.

U13 OUEST D4D-27537603 MARQUISE US C – WIMEREUX AS. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de Wimereux AS suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 03/04/2024. Homologué : MARQUISE US C 6 – WIMEREUX AS 0 par pénalité. Amende 100€ à Wimereux AS.

U13 OUEST D4E-27537782 WIMEREUX AS B – WIMILLE CO B. 1^{er} forfait de Wimereux AS B. Homologué : WIMEREUX AS B 0 – WIMILLE CO B 3 par forfait. Amende 12€ à Wimereux AS.

U11 EST D3F-27545585 HELFAUT ES – THEROUANNE US B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de Helfaut ES. Homologué : HELFAUT ES 0 – THEROUANNE US B 3 par pénalité. Amende 10€ à Helfaut ES.

U11 OUEST D3F-27546400 WIMEREUX AS B − AMBLETEUSE US B. 2ème forfait de Wimereux AS B. Homologué : WIMEREUX AS B 0 − AMBLETEUSE US B 3 par forfait. Amende 18€ à Wimereux AS.

U11 SUD D3D-27545928 FRUGES AS C – GROUP. CUCQ ST JOSSE C. 1^{er} forfait de Group. Cucq St Josse C. Homologué: FRUGES AS C 3 – GROUP. CUCQ ST JOSSE C 0 par forfait. Amende 12€ à Group. Cucq St Josse. Match retour le 01/06/2024 à Fruges AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET